

Mai 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Treizième session ordinaire

Rome, 18 – 22 juillet 2011

OBJECTIFS ET INDICATEURS INTERNATIONAUX RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1 - 3
II. Contexte international	4 - 9
III. Travaux de la FAO sur les objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	10 - 12
Ressources phytogénétiques	13 - 17
Ressources zoogénétiques	18 - 21
Ressources génétiques forestières	22 - 25
Ressources génétiques aquatiques	26 - 27
Indicateurs nutritionnels pour la biodiversité	28 - 31
Résumé	32 - 33
IV. Orientations demandées	34

Annexe: Buts stratégiques et objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a reconnu qu'il convenait d'élaborer des objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture si l'on voulait promouvoir la cohérence des politiques adoptées par les instances internationales dans ce domaine et alléger la charge de travail imposée aux pays pour la préparation des rapports. Elle a demandé que la FAO poursuive ses activités dans ce domaine, en coopération avec les autres organisations pertinentes¹.
2. À sa douzième session ordinaire, la Commission ayant noté que la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) examinerait en 2010 plusieurs questions ayant trait aux objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, est convenue de jouer un rôle moteur dans l'élaboration et l'utilisation des objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité ayant un rapport avec ses travaux². Les Parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi qui s'y rattachent. Les Parties à la CDB ont salué les travaux actuellement conduits par la FAO et sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture aux fins de la mise en œuvre du programme de travail de la CDB dans le domaine de la diversité biologique agricole et ont invité la FAO et la Commission à contribuer, dans les domaines relevant de leur mandat, à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, en affinant les objectifs relatifs à la diversité biologique agricole, y compris aux niveaux de l'écosystème et des ressources génétiques, et en suivant leur réalisation au moyen d'indicateurs³.
3. Le présent document décrit les derniers développements de portée internationale concernant les indicateurs qui ont un rapport avec les travaux de la Commission. Il fait un tour d'horizon des principales activités conduites par la FAO dans le domaine des indicateurs et objectifs internationaux relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et demande des orientations à la Commission quant à la poursuite des travaux dans ce domaine, à la fois pour faciliter l'examen de cette question conformément à ce qui est prévu dans le programme de travail pluriannuel pour la quatorzième session ordinaire de la Commission, et pour tenir compte de l'invitation formulée par la Conférence des Parties, évoquée au paragraphe 2.

II. CONTEXTE INTERNATIONAL

4. La Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 comprend vingt objectifs (les objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité, reproduits dans l'annexe du présent document) qui sont répartis sous cinq buts stratégiques. Certains objectifs concernent des domaines de la biodiversité qui sont liés à l'alimentation et l'agriculture et ont un rapport avec les travaux de la Commission, en particulier, l'objectif 13: *D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y compris celles d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.*
5. D'autres objectifs ont aussi un rapport avec les travaux de la Commission, par exemple, l'objectif 7: *D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique;* et l'objectif 16: *D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.*
6. La décision X/2 relative au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique exhorte les Parties à la CDB et les autres gouvernements à mettre en œuvre ce plan stratégique,

¹ CGRFA-11/07/Rapport, paragraphe 73

² CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 98

³ Décision X/34 de la Conférence des Parties. Diversité biologique agricole, paragraphes 2 et 3

avec l'appui des organisations intergouvernementales et d'autres organismes, selon le cas et, en particulier, à examiner et, le cas échéant, mettre à jour et réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision IX/9, notamment en intégrant leurs objectifs nationaux dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, adoptés en tant qu'instruments de politique générale, et à en rendre compte à la Conférence des Parties, à sa onzième ou sa douzième réunion⁴.

7. Toujours en 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et a prié, à cet égard, le Secrétaire général des Nations Unies de conduire la coordination des activités de la Décennie avec l'appui du secrétariat de la CDB, les secrétariats des autres conventions relatives à la biodiversité et les fonds, programmes et organismes compétents des Nations Unies⁵, en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

8. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la CDB a adopté la version actualisée complète de la *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* 2011-2020, qui comporte des objectifs mondiaux axés sur les résultats pour la période visée. Les Parties ont décidé que cette stratégie serait mise en œuvre dans le cadre plus large du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011- 2020⁶.

9. Les Parties à la CDB ont créé un groupe spécial d'experts techniques chargé d'étudier la question des indicateurs applicables au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020⁷. Aux termes de son mandat, le groupe spécial émet des avis sur la poursuite de l'élaboration des indicateurs, la détermination de nouveaux indicateurs et les moyens de rattacher plus étroitement l'élaboration des indicateurs et la communication d'informations à leur sujet aux niveaux mondial et national⁸. La FAO est représentée au sein du groupe spécial⁹.

III. TRAVAUX DE LA FAO SUR LES OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

10. La FAO participe de longue date à l'élaboration des indicateurs liés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Elle est membre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010 (BIP 2010), un partenariat mondial créé pour contribuer à l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre la réalisation de l'objectif fixé pour 2010 en matière de diversité biologique¹⁰. Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et coordonné par le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE¹¹, faisant intervenir plus d'une quarantaine de partenaires, dont des institutions des Nations Unies, des institutions de recherche, des organisations non gouvernementales et des initiatives internationales, la FAO a mis au point en coopération avec d'autres partenaires plusieurs indicateurs, dont certains sont utilisés comme le montre le tableau 1 ci-dessous¹². Le projet BIP 2010 financé par le FEM s'est achevé en mars 2011. Compte tenu de l'adoption du Plan

⁴ Décision X/2 de la Conférence des Parties, paragraphe 3 et 3 c)

⁵ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 65/161, paragraphe 19

⁶ Décision X/17 de la Conférence des Parties à la CDB, paragraphe 1 et *Annexe*

⁷ CDB – Notification - AHTEG on indicators for the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020: 30 mars 2011

⁸ Mandat du groupe spécial d'experts techniques - Décision X/7 de la Conférence des Parties, paragraphe 5

⁹ <http://www.cbd.int/notifications/2011>

¹⁰ En 2002, l'objectif 2010 pour la biodiversité a été adopté par la Conférence des Parties à la CDB avant d'être entériné par les grands dirigeants lors du Sommet mondial sur le développement durable et l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a été également incorporé dans l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement. En adoptant cet objectif pour 2010, les Parties à la CDB se sont engagées à freiner de façon significative, d'ici à 2010, le rythme d'appauvrissement actuel de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la protection de toute forme de vie sur Terre

¹¹ Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

¹² Synopsis, métadonnées et méthodologies relatives aux indicateurs: Cahier technique de la CDB N°53 Outputs, experiences and lessons learnt from the 2010 Biodiversity Indicator Partnership", Annexe 1

stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi qui s'y rattachent, le Partenariat (BIP) va poursuivre ses activités.

11. Le groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs applicables au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 procède actuellement à l'examen des indicateurs qui sont listés dans le tableau 1, en vue de leur utilisation. Les sections suivantes passent en revue l'ensemble des travaux conduits par la FAO sur les indicateurs relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Tableau 1

Indicateur	Indicateur clé	Partenaire(s) travaillant sur l'indicateur clé	État d'élaboration
Étendue des forêts et types de forêts	Évolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés	FAO	Prêt à être utilisé au niveau mondial
Étendue des habitats marins	Évolution des biomes, écosystèmes et habitats sélectionnés	Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE), FAO	Prêt à être utilisé aux niveaux mondial et national
Collections de cultures <i>ex situ</i>	Tendances de la diversité génétique	FAO en coopération avec Bioversity International et le CIRAD	Méthodologie en cours d'examen
Diversité génétique des animaux domestiques terrestres	Tendances de la diversité génétique	FAO	Méthodologie en cours d'examen
Superficie de forêts bénéficiant d'une gestion durable: certification	Aires bénéficiant d'une gestion durable	FAO	Prêt à être utilisé au niveau mondial
Superficie de forêts bénéficiant d'une gestion durable: dégradation et déboisement	Aires bénéficiant d'une gestion durable	FAO	Méthodologie en cours d'examen
Superficie d'écosystèmes agricoles bénéficiant d'une gestion durable	Aires bénéficiant d'une gestion durable	FAO	Prêt à être utilisé au niveau sous-mondial
Indicateurs nutritionnels pour la biodiversité	Diversité biologique utilisée dans l'alimentation	FAO en coopération avec Bioversity International	Prêt à être utilisé aux niveaux mondial, régional et national

12. Le plan à moyen terme 2010-13¹³ de la FAO, y compris son cadre stratégique des résultats de l'Organisation, entériné par la Conférence de la FAO en 2009, comporte notamment des objectifs relatifs aux activités conduites par la FAO dans le domaine des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Conformément au nouveau

¹³ C 2009/15

système de programmation et d'établissement du budget, le plan à moyen terme 2012-13 (*révisé*) et le Programme de travail et budget 2012-2013¹⁴ qui sont proposés orienteront les activités de l'Organisation pendant la période 2012-2013. Le plan à moyen terme 2010-2013 (*révisé*) et le Programme de travail et budget 2012-13 ont été élaborés à partir des cadres de résultats approuvés dans le plan à moyen terme 2010-13, selon les principes directeurs du système de programmation réformé et en tenant compte, dans la mesure du possible, des recommandations du Comité du Programme et du Conseil de la FAO¹⁵.

Ressources phytogénétiques

13. Dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, une liste d'indicateurs a été élaborée par la FAO en collaboration avec l'IPGRI (aujourd'hui Bioversity International)¹⁶ afin de suivre au niveau du pays la mise en œuvre du *Plan d'action mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Plan d'action mondial)* adopté en 1996. L'élaboration des indicateurs a reposé sur l'expérience acquise lors du suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* en 1998 et 2000. À l'issue d'essais pilotes et d'un processus de révision et de perfectionnement réalisé à l'occasion d'une consultation d'experts et de réunions d'évaluation, 83 indicateurs principaux et un modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* 1996 dans les domaines d'activité prioritaires ont été adoptés par la Commission en 2004¹⁷.

14. Comme l'indique le tableau 1, la FAO, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et Bioversity International ont élaboré, dans le cadre du projet BIP 2010 financé par le FEM, un indice d'enrichissement pour les collections de cultures *ex situ*. L'indice permet de mesurer le dynamisme de la diversité biologique et géographique contenue dans les collections *ex-situ* au fil du temps. Actuellement en cours d'élaboration, il est testé avec des séries de données individuelles et agrégées provenant de collections *ex situ*¹⁸. L'indicateur pourrait être utilisé dans le cadre du suivi de la réalisation du treizième objectif d'Aichi relatif à la biodiversité.

15. Les efforts déployés pour mesurer la diversité génétique dans les systèmes de production sont allés de l'évaluation des phénotypes des plantes fondée sur leurs caractères morphologiques à l'utilisation des nouveaux outils de la biologie moléculaire¹⁹. Bioversity International, en collaboration avec de nombreux scientifiques du monde entier et avec l'appui de différentes institutions, travaille sur des indicateurs de la diversité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture applicables à l'échelle de l'exploitation. Dans le cadre d'une collaboration mondiale couvrant les cinq continents, la diversité génétique de 27 cultures différentes a été mesurée dans les champs des agriculteurs et des séries de données ont été collationnées pour dégager un petit nombre d'indices de diversité applicables à l'échelle du globe²⁰.

16. À sa cinquième session, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) a noté qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs plus généraux pour le *Plan d'action mondial actualisé* et que l'élaboration et l'adoption de tels indicateurs devaient s'inscrire dans la poursuite de la coopération avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques et la CDB²¹. Dans le contexte du *Plan d'action mondial actualisé* et de l'adoption récente du treizième objectif d'Aichi relatif à la biodiversité, la détermination d'indicateurs ou d'indices plus généraux tombe à point nommé.

¹⁴ C 2011/3 Plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et Programme de travail et budget 2012-13

¹⁵ CL 140/REP paragraphe 11, CL 140/8 paragraphes 5-12

¹⁶ Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI)

¹⁷ CGRFA-10/04/REP paragraphe 26

¹⁸ Pour en savoir plus, veuillez consulter: <http://www.bipindicators.net/cropcollections>

¹⁹ Deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde; chapitre 2.3.1

²⁰ Devra I. Jarvis *et al.* (2008), A global perspective of the richness and evenness of traditional crop-variety diversity maintained by farming communities, PNAS Early Edition

²¹ CGRFA/WG-PGR-5/11/DR

17. Le plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et le Programme de travail et budget 2012-2013 de la FAO²² contiennent plusieurs indicateurs et objectifs concernant l'amélioration de la gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment, l'indicateur A4.2, *Nombre de pays ayant élaboré des stratégies/politiques en matière de RPGAA et des mécanismes nationaux de partage de l'information visant à renforcer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, conformément au Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* et ses objectifs associés pour 2013: 17 pays en développement ont mis en place des stratégies/politiques nationales et 73 pays ont mis à jour leur mécanisme de partage de l'information pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial²³.

Ressources zoogénétiques

18. À sa douzième session, la Commission est convenue d'un calendrier et d'une méthodologie pour suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et surveiller la situation et les tendances en ce qui concerne ces ressources²⁴. Il est prévu que la mise en œuvre au niveau du pays soit suivie au moyen de rapports intérimaires nationaux préparés à l'aide d'un questionnaire²⁵ élaboré par la FAO, dont l'utilisation doit rester souple. Les rapports intérimaires nationaux doivent être complétés par les rapports intérimaires de la FAO et ceux des organisations internationales²⁶. Le questionnaire comporte une série de 16 indicateurs principaux ayant trait aux progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. À sa sixième session, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a recommandé à la FAO et à sa Commission de jouer un rôle moteur dans l'élaboration des objectifs et indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondiale pour les ressources zoogénétiques*²⁷.

19. En ce qui concerne la situation et les tendances des ressources zoogénétiques, la FAO est invitée à préparer tous les deux ans un rapport sur ce thème selon un modèle convenu²⁸ afin d'y inclure l'indicateur clé de la CDB: "Tendances de la diversité génétique des animaux domestiques ayant une grande importance socio-économique" dès qu'il aura été mis au point²⁹. Des rapports sur la situation et les tendances ont été préparés pour 2008 et 2010³⁰ à partir des données fournies par le système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). Ce système couvre le monde entier et contient une série normalisée de champs de données pour enregistrer la taille et la structure des populations des diverses races.

20. En février 2010, la FAO a organisé un atelier d'experts dans le cadre du projet BIP 2010 financé par le FEM, afin d'examiner les diverses modalités d'élaboration de l'indicateur clé relatif aux ressources zoogénétiques. Les participants à l'atelier ont proposé trois indicateurs, chacun devant être calculé – à partir des données contenues dans DAD-IS – aux niveaux national, régional et mondial, pour 14 espèces ou groupes d'espèces différents (17 espèces au total). Ils ont proposé d'ajouter aux indicateurs actuellement reflétés dans le "Rapport sur la situation et les tendances" le nombre de races locales et la proportion de la population totale que représentent les races locales et non locales, étant entendu que les populations importées sont probablement caractérisées par une moins grande diversité que les populations locales. À cet effet, il faudrait pouvoir distinguer les populations locales de celles qui ne le sont pas dans chaque pays. À sa sixième session, en 2010, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources

²² C 2011/3 Plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et Programme de travail et budget 2012-13

²³ C 2011/3 Plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et Programme de travail et budget 2012-13 - Résultat de l'Organisation A4.2

²⁴ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphes 38–39

²⁵ CGRFA-12/09/Inf.9

²⁶ CGRFA-12/09/Rapport, Annexe G

²⁷ CGRFA/WG-AnGR-6/10/Rapport, paragraphe 40

²⁸ CGRFA-12/09/Rapport paragraphe 39

²⁹ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.2 Annexe A

³⁰ CGRFA/WG-AnGR-5/09/Inf. 7; CGRFA/WG-AnGR-6/10/Inf. 3

zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a recommandé que la Commission invite la FAO à poursuivre ses travaux, par le biais de consultations équilibrées entre les régions, pour affiner l'élaboration de l'indicateur clé de la CDB relatif aux tendances de la diversité génétique des animaux domestiques ayant une grande importance socio-économique³¹.

21. Le plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et le Programme de travail et budget 2012-2013 de la FAO, contiennent des indicateurs et des objectifs associés à une meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources zoogénétiques, dans le domaine de la production animale, notamment l'indicateur B3.3, *Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux (basés sur le Plan mondial d'action) pour améliorer la gestion et la conservation des ressources zoogénétiques*, et son objectif associé, à savoir, 40 pays d'ici à fin 2013³².

Ressources génétiques forestières

22. Les processus d'élaboration de critères et d'indicateurs ont contribué à faire mieux comprendre le concept de gestion durable des forêts et son application. La FAO a contribué à l'élaboration des indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts, comme l'indique le tableau 1. Actuellement, les pays utilisent des fréquences et des méthodes d'évaluation variées et des systèmes de classification différents pour surveiller les forêts, si bien qu'il est difficile d'obtenir des données cohérentes sur les principaux types de forêts au-delà du niveau national. Des efforts importants ont été déployés pour élaborer des indicateurs relatifs à la diversité biologique forestière afin d'améliorer l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) conduite par la FAO. L'évaluation FRA 2010 donne des informations sur les variables de la diversité biologique forestière ci-dessous:

- Superficie de forêt primaire;
- Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique;
- Superficie forestière située dans des aires protégées; et
- Composition des forêts en espèces arborées.

23. Les informations sur la composition du matériel sur pied provenant des inventaires forestiers sont un indicateur de référence utile sur la richesse et l'abondance des espèces. D'autres indicateurs sont utilisés, ou en cours d'essais, pour les évaluations qualitatives qui sont indispensables si l'on veut suivre la biodiversité forestière, et les pays investissent dans l'amélioration des inventaires de la diversité biologique des forêts. La préparation du premier rapport sur *l'état des ressources génétiques forestières dans le monde* fournira des données et des informations supplémentaires qui faciliteront l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre la biodiversité forestière. Une étude thématique sur les *indicateurs de la diversité, de l'érosion et de la vulnérabilité génétiques forestières* est actuellement réalisée par la FAO en collaboration avec Bioversity International, dans le cadre de la préparation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*.

24. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières a recommandé que la Commission invite les pays à intégrer la préparation des rapports nationaux sur les ressources génétiques, ainsi que toute suite qui leur serait donnée, dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité³³.

25. Le plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et le Programme de travail et budget 2012-2013 de la FAO, proposent des objectifs et indicateurs relatifs aux stratégies de conservation de la diversité biologique et des ressources génétiques forestières, notamment l'indicateur E6.1,

³¹ CGRFA/WG-AnGR-6/10/REPORT

³² C 2011/3 Plan à moyen terme 2010-13 (*révisé*) et Programme de travail et budget 2012-13 - Résultat de l'Organisation B3.3

³³ CGRFA/WG-FGR-1/11/REPORT, CGRFA-13/11/12

Nombre de pays utilisant les directives de la FAO, ses outils et son savoir-faire pour améliorer les politiques et la mise en œuvre sur le terrain en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité forestière, d'aménagement des bassins hydrographiques, d'aménagement des forêts en zones arides et d'agroforesterie, et son objectif associé, à savoir 60 pays d'ici à fin 2013³⁴, et l'indicateur E6.2, Nombre de pays qui fournissent un rapport au titre de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (qui doit être achevé en 2013), et son objectif associé, soit 150 pays d'ici à fin 2013³⁵.

Ressources génétiques aquatiques

26. En 1999, le ministère de l'agriculture, des pêches et des forêts du gouvernement australien (AFFA), en collaboration avec la FAO, a formulé des orientations pour l'élaboration d'une série cohérente d'indicateurs relatifs au développement durable des pêches de capture marine à l'appui du processus d'application du Code de conduite pour une pêche responsable. De nombreuses listes d'indicateurs potentiels ont vu le jour en conséquence. Des indicateurs conçus dans le contexte des exigences de l'approche écosystémique des pêches (AEP), en vertu de laquelle l'écosystème conserve sa diversité, sa qualité et sa capacité à s'adapter au changement, ont été examinés en 2009 à l'occasion d'une réunion d'experts FAO AEP-Nansen³⁶.

27. La FAO travaille actuellement à l'élaboration d'indicateurs liés à la diversité génétique des espèces aquatiques domestiques et des espèces aquatiques ayant une grande importance pour les pêches, qui pourraient être utilisés de façon routinière. L'élaboration de ces indicateurs est hérissée de difficultés en raison de l'insuffisance des données génétiques concernant un grand nombre d'espèces importantes dans le contexte de la pêche et de l'aquaculture. C'est pourquoi, des efforts sont faits pour inclure des données génétiques dans les bases de données et les systèmes d'information qui existent déjà et pour mettre au point une série de "descripteurs d'espèces", facilement accessibles et corrélés à la diversité génétique qui pourraient être utilisés pour estimer la diversité génétique en l'absence d'études adéquates en la matière. Ces travaux contribueront à la préparation future d'un premier rapport sur *l'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde*³⁷. Une fois mis au point, ces indicateurs pourraient aussi contribuer au suivi de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité.

Indicateurs nutritionnels pour la biodiversité

28. La FAO, secondée par Bioversity International et d'autres partenaires, dirige un processus de collaboration internationale visant à définir et suivre des indicateurs nutritionnels pour la biodiversité, en vue de contribuer à l'Initiative sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition inscrite dans le programme de travail de la CDB relatif à la diversité biologique agricole. Pour suivre la biodiversité et la nutrition, deux indicateurs ont été mis au point, grâce aux avis formulés lors de consultations d'experts organisés l'une en 2007 et l'autre en 2009³⁸. L'indicateur relatif à la composition alimentaire porte sur les éléments nutritifs et les composés bioactifs autres que les nutriments fournis par la diversité biologique. Il permet de mesurer les changements dans la diversité des éléments nutritifs alimentaires, en comptant le nombre d'aliments dont la description est suffisamment précise pour identifier le genre, l'espèce, la sous-espèce et la

³⁴ C 2011/3 C 2011/3 Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) et Programme de travail et budget 2012-13 - Résultat de l'Organisation E6.1

³⁵ C 2011/3 C 2011/3 Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) et Programme de travail et budget 2012-13 - Résultat de l'Organisation E6.2

³⁶ Plusieurs indicateurs, tels que les captures, la taille des populations et la mortalité par pêche concernent les incidences de la pêche sur les espèces ciblées. D'autres, tels que le déclin de la population pour les principales espèces de proies et de prédateurs, l'indice trophique marin et les ratios de groupes d'indicateurs sont utiles pour repérer les changements induits par la pêche dans les interactions trophiques et la structure communautaire, comme le décrit le concept d'«épuisement progressif de la chaîne alimentaire»; Rapport du projet AEP-Nansen No. 7. Report of the Expert Workshop on the Development and Use of Indicators for an Ecosystem Approach to Fisheries Rome, 20-24 avril 2009, (FAO 2009, sous presse)

³⁷ CGRFA-13/11/11

³⁸ http://www.fao.org/infoods/biodiversity/index_en.stm

variété/le cultivar/la race et qui ont au moins une valeur pour un élément nutritif ou un autre composant bioactif. Il est prévu d'établir un rapport sur cet indicateur une fois par an³⁹.

29. L'indicateur nutritionnel pour la biodiversité relatif à la consommation alimentaire porte sur les aliments consommés comptant pour la biodiversité. Il sert à démontrer que la biodiversité alimentaire peut être favorisée par l'utilisation durable d'espèces et variétés négligées tandis que les moyens d'existence et les régimes alimentaires sont améliorés.

30. Pendant la consultation d'experts sur l'indicateur relatif à la consommation alimentaire, la définition suivante de l'expression "biodiversité alimentaire" a été formulée et approuvée: *Biodiversité alimentaire: la diversité des plantes, des animaux et des autres organismes utilisés pour l'alimentation, couvrant les ressources génétiques au sein de chaque espèce, les ressources génétiques de toutes les espèces et les ressources génétiques fournies par les écosystèmes*⁴⁰.

31. Les indicateurs nutritionnels pour la biodiversité peuvent se révéler utiles en faisant mieux comprendre l'importance de la biodiversité alimentaire, notamment l'importance des aliments trouvés dans la nature, autochtones et traditionnels, et en contribuant à la sécurité nutritionnelle et à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité alimentaire. Les deux indicateurs ont été mis au point dans le cadre du projet BIP 2010 financé par le FEM.

Résumé

32. En résumé, les travaux de la FAO portant sur les indicateurs relatifs à la biodiversité et les ressources génétiques dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture progressent. Ces travaux contribueront à faciliter l'évaluation des résultats obtenus par la FAO et la Commission et appuieront la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité, en particulier l'objectif 13. Par conséquent, la Commission pourrait souhaiter tenir compte des travaux décrits dans le présent document qui sont conduits par la FAO aux fins de l'élaboration d'indicateurs, ainsi que des partenariats qui ont été créés pour contribuer à élaborer, tester et utiliser les indicateurs relatifs à la biodiversité et aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, lorsqu'elle se penchera sur la question des futurs travaux à conduire sur les indicateurs et lorsqu'elle répondra à l'invitation formulée par la CDB d'affiner les objectifs relatifs à la biodiversité agricole relevant du mandat de la Commission et de suivre leur réalisation au moyen d'indicateurs.

33. La Commission pourrait souhaiter prendre acte du fait que l'examen et l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité donnent à ses membres la possibilité de s'assurer que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont prises en compte à leur juste mesure, en particulier à la lumière des données et des informations mises à disposition dans les évaluations de l'état des ressources génétiques dans le monde et des accords sur les actions prioritaires, telles qu'elles figurent dans les *Plans d'action mondiaux* pour les ressources zoogénétiques et phytogénétiques.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

34. La Commission souhaitera peut-être:

- i. Noter avec satisfaction les travaux conduits par la FAO aux fins de l'élaboration et de l'utilisation d'indicateurs internationaux liés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (BIP);
- ii. Encourager la FAO à continuer à élaborer, tester et appliquer des indicateurs relatifs à la biodiversité qui contribueront à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020;

³⁹ http://www.fao.org/infoods/biodiversity/index_en.stm

⁴⁰ Consultation d'experts sur les indicateurs nutritionnels pour la biodiversité 2. Consommation alimentaire. FAO 2010

- iii. Encourager la FAO à continuer à définir des indicateurs et objectifs relatifs aux ressources génétiques et à la biodiversité dans ses plans à moyen terme;
- iv. Demander à la FAO de:
 - déterminer ou affiner les objectifs et indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondiale pour les ressources zoogénétiques* et poursuivre, par le biais de consultations équilibrées entre les régions, l'élaboration de l'indicateur clé de la CDB relatif aux tendances de la diversité génétique des animaux domestiques ayant une grande importance socio-économique, conformément aux recommandations du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques;
 - examiner les indicateurs existants et définir des indicateurs plus généraux en tenant compte de la version actualisée du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques*;
 - définir des objectifs et des indicateurs pour les processus d'évaluation, planifiés ou en cours, et les plans d'action mondiaux conduits dans les autres secteurs relevant du mandat de la Commission; et
 - continuer à élaborer des indicateurs au niveau génétique et à définir les objectifs associés pour faciliter la préparation des rapports sur la situation et les tendances de la diversité génétique animale, végétale, forestière et aquatique pour l'alimentation et l'agriculture, destinés à être présentés aux sessions ordinaires de la Commission, ce qui peut aussi permettre de répondre à d'autres exigences en matière de communication d'informations sur la biodiversité.
- v. Demander à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux de continuer à examiner les objectifs et indicateurs relatifs à la diversité génétique et à la biodiversité dans leurs secteurs respectifs et à formuler des recommandations sur la poursuite de leur élaboration; et
- vi. Demander à son Secrétaire de choisir un petit nombre de projets d'indicateurs assortis de leurs objectifs en vue de leur examen par la Commission à sa prochaine session ordinaire. Ces indicateurs pourraient servir de base à l'évaluation générale des progrès accomplis dans le cadre des travaux de la Commission et ils aideraient aussi les pays à suivre la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité pertinents, en particulier l'objectif 13.

ANNEXE: BUTS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ⁴¹

Le Plan stratégique comprend 20 objectifs phares pour 2015 ou 2020 (les “objectifs d’Aichi relatifs à la biodiversité”), répartis entre cinq buts stratégiques. Les buts et les objectifs comportent à la fois: i) des résultats attendus à l’échelon mondial; et ii) un cadre flexible pour l’établissement d’objectifs nationaux ou régionaux. Les Parties sont invitées à fixer leurs propres objectifs à l’intérieur de ce cadre flexible, en tenant compte des besoins et des priorités nationales mais aussi des contributions nationales à la réalisation des objectifs de portée mondiale. Il n’est pas indispensable que tous les pays se fixent un objectif national pour chacun des objectifs mondiaux. Ainsi, il existe des pays où le seuil mondial déterminé par certains objectifs a déjà été atteint et d’autres où les objectifs ne s’appliquent pas au contexte.

But stratégique A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

Objectif 1: D’ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu’ils peuvent prendre pour la conserver et l’utiliser de manière durable.

Objectif 2: D’ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Objectif 3: D’ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d’éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l’utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d’une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.

Objectif 4: D’ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont mis en œuvre des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l’utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectif 5: D’ici à 2020, le rythme d’appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif 6: D’ici à 2020, tous les stocks de poissons et d’invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d’une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche est évitée, que des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries

⁴¹ Annexe de la Décision X/2 de la Conférence des Parties à la CDB

n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Objectif 8: D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

Objectif 9: D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Objectif 10: D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

But stratégique C: Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif 11: D'ici à 2020, au moins 17 pour cent des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 per cent des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 12: D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Objectif 13: D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

But stratégique D: Renforcer les avantages pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectif 14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Objectif 15: D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Objectif 16: D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen de la planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectif 17: D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

Objectif 18: D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable des ressources biologiques, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Objectif 19: D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs et son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées, transférées et appliquées.

Objectif 20: D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.